

Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:**  
SILIKOPHEN® P 80/X**Désignation chimique:**  
Phenyl-methyl-polysiloxane-resin-solution**UFI: TE48-702Q-400U-MEU2****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées:** Utilisation industrielle**Usages déconseillés:** Aucuns connus.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom de la société : Evonik Operations GmbH  
Rellinghauser Str. 1-11  
45128 Essen  
Germany

Téléphone : +49 201 173 01  
Télécopie : +49 201 173 3000  
E-mail : productsafety-cs@evonik.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Urgence santé 24 h/24 : +49 2365 49 2232  
+49 2365 49 4423 (Fax)

**RUBRIQUE 2 — Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.****Dangers Physiques**

Liquides inflammables Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

**Dangers pour la Santé**

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées	Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Contient:

xylène, mélange d'isomères  
isobutanol



Mentions d'Avertissement:

Danger

Déclaration(s) de risque:

H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de Prudence

Prévention:

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P314: Consulter un médecin en cas de malaise.

## 2.3 Autres dangers

D4/D5/D6 remplit les critères de screening pour les substances PBT et vPvB. Toutefois, D4/D5/D6 ne se comporte pas comme les substances PBT/vPvB connues. Les études menées sur le terrain permettent de conclure sur le plan scientifique que D4/D5/D6 ne forme pas de surconcentration. Ni dans la chaîne alimentaire aquatique ni dans la chaîne alimentaire terrestre.

### Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**
**Désignation chimique:**

Phenyl-methyl-polysiloxane-resin-solution

**3.2 Mélanges**

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
xylène, mélange d'isomères	10 - <20%	1330-20-7	215-535-7	01-2119488216-32	Aucune information disponible.	#
isobutanol	3 - <5%	78-83-1	201-148-0	01-2119484609-23	Aucune information disponible.	#
méthanol	0,1 - <1%	67-56-1	200-659-6	01-2119433307-44	Aucune information disponible.	#
propylidynetri méthanol	0,1 - <1%	77-99-6	201-074-9	01-2119486799-10	Aucune information disponible.	
octaméthylcyclotétrasiloxane	0,01 - <0,025%	556-67-2	209-136-7	01-2119529238-36	Toxicité Aquatique (Aiguë): 10; Toxicité Aquatique (Chronique): 10	##

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

## Cette substance est répertoriée comme SVHC.

**Classification**

Désignation chimique	Classification	Notes
xylène, mélange d'isomères	Classification: Flam. Liq.: 3: H226; Acute Tox.: 4: H312; Acute Tox.: 4: H332; Skin Irrit.: 2: H315; Eye Irrit.: 2: H319; STOT SE: 3: H335; STOT RE: 2: H373; Asp. Tox.: 1: H304; Aquatic Chronic: 3: H412;  Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.  Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.  Toxicité aiguë, orale: DL 50: 3.523 mg/kg  Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 11 mg/l  Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 4.200 mg/kg	Note C
isobutanol	Classification: Flam. Liq.: 3: H226; Skin Irrit.: 2: H315; Eye Dam.: 1: H318; STOT SE: 3: H335; STOT SE: 3: H336;	Aucune information

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**

	<p>Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.</p> <p>Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.</p> <p>Toxicité aiguë, orale: DL 50: &gt; 2.830 mg/kg</p> <p>Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus.</p> <p>Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: 2.460 mg/kg</p>	disponible.
méthanol	<p>Classification: Flam. Liq.: 2: H225; Acute Tox.: 3: H301; Acute Tox.: 3: H311; Acute Tox.: 3: H331; STOT SE: 1: H370;</p> <p>Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.</p> <p>Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 1, &gt;= 10 %; Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 2, 3 - &lt; 10 %;</p> <p>Toxicité aiguë, orale: DL 50: 100 mg/kg</p> <p>Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 3 mg/l</p> <p>Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: 300 mg/kg</p>	Aucune information disponible.
propylidynetriméthanol	<p>Classification: Repr.: 2: H361fd;</p> <p>Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.</p> <p>Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.</p> <p>Toxicité aiguë, orale: DL 50: 14.700 mg/kg</p> <p>Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus.</p> <p>Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: &gt; 10.000 mg/kg</p>	Aucune information disponible.
octaméthylcyclotérasiloxane	<p>Classification: Flam. Liq.: 3: H226; Repr.: 2: H361f; Aquatic Chronic: 1: H410;</p> <p>Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.</p> <p>Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.</p> <p>Toxicité aiguë, orale: DL 50: &gt; 5.000 mg/kg</p> <p>Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 36 mg/l</p> <p>Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: &gt; 5.000 mg/kg</p>	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

**RUBRIQUE 4 — Premiers secours**
**4.1 Description des premiers soins requis**

<b>Informations générales:</b>	enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé
<b>Inhalation:</b>	Arrivée d'air frais, consulter un médecin en cas de malaises

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**

<b>Contact avec la Peau:</b>	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact oculaire:</b>	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
<b>Ingestion:</b>	Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
<b>Protection individuelle des secouristes:</b>	Aucune information disponible.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes:</b>	Risque de lésions oculaires graves. irritation de la peau possible
<b>Dangers:</b>	Aucune information disponible.

#### 4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

<b>Traitement:</b>	Traiter les symptômes.
--------------------	------------------------

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** mousse, dioxyde de carbone, poudre extinctive, pulvérisation d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: - monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de silicium Vapeurs de Formaldéhyde Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Conserver à l'écart des sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Refroidir à l'eau les conteneurs menacés.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:** Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion. Appareil respiratoire autonome.

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</b>	Porter un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.
<b>6.1.1 Pour les non-secouristes:</b>	Aucune information disponible.
<b>6.1.2 Pour les secouristes:</b>	Aucune information disponible.

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni dans les eaux d'écoulement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Ramasser avec un produit liant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Enlever le matériau absorbé conformément aux prescriptions.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques:** Pour d'autres informations sur la surveillance de l'exposition et l'évacuation, voir points 8 et 13.

**RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:**
**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
**Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):**

Aucune information disponible.

**Conseil de manipulation en toute sécurité:**

Éviter le contact avec les yeux. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Porter une protection des voies respiratoires lors de la vaporisation.

**Mesures à prendre pour éviter le contact:**

Aucune information disponible.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
**Conditions d'un stockage sûr:**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur. Ne pas stocker avec des agents oxydants.

**Matériaux d'emballage sûrs:**

Aucune information disponible.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Pas d'autres recommandations.

**RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1 Paramètres de contrôle**
**Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
xylène, mélange d'isomères	STEL	100 ppm 442 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
	TWA	50 ppm 221 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
	VME	50 ppm 221 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (07 2012)
	VLE 15 minutes	100 ppm 442 mg/m3	France. VLEP. Limites d'exposition professionnelle telles que prescrites par l'art. R.4412-149 du Code du travail, modifié (03 2016)
	VME	50 ppm 221 mg/m3	France. VLEP. Limites d'exposition

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**

			professionnelle telles que prescrites par l'art. R.4412-149 du Code du travail, modifié (03 2016)
	VLE 15 minutes	100 ppm 442 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (03 2020)
isobutanol	VME	50 ppm 150 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (07 2012)
méthanol	VME	200 ppm 260 mg/m3	France. VLEP. Limites d'exposition professionnelle telles que prescrites par l'art. R.4412-149 du Code du travail, modifié (03 2016)
	TWA	200 ppm 260 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
	VME	200 ppm 260 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (07 2012)
	VLE 15 minutes	1.000 ppm 1.300 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (03 2020)

Veillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

**Directives relatives à l'exposition**

Désignation chimique	Type	Source
xylène, mélange d'isomères	Limite d'exposition de courte durée (STEL) : Indicatif	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée
xylène, mélange d'isomères	Désignation de peau Peut être absorbé par la peau.	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée
xylène, mélange d'isomères	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) : Indicatif	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée
xylène, mélange d'isomères	Désignation de peau Peut être absorbé par la peau.	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée
xylène, mélange d'isomères	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée
xylène, mélange d'isomères	Peut être absorbé par la peau.	France. VLEP. Limites d'exposition professionnelle telles que prescrites par l'art. R.4412-149 du Code du travail, modifié
xylène, mélange d'isomères	Valeur Limite Court Terme Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée
isobutanol	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition Limite Indicative	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée
méthanol	Peut être absorbé par la peau.	France. VLEP. Limites d'exposition professionnelle telles que prescrites par l'art. R.4412-149 du Code du travail, modifié
méthanol	Désignation de peau Peut être absorbé par la peau.	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée
méthanol	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) : Indicatif	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**

méthanol	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée
méthanol	Valeur Limite Court Terme Limite Indicative	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée
méthanol	Désignation de peau Peut être absorbé par la peau.	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée

**Valeurs Limites Biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

**Valeurs de DNEL**

Remarques: Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
xylène, mélange d'isomères	Employés	inhalation	Locale, long terme; 221 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Population générale	inhalation	Locale, court terme; 260 mg/m3	Neurotoxicité
	Population générale	inhalation	Systémique, à court terme; 260 mg/m3	Neurotoxicité
	Population générale	inhalation	Locale, long terme; 65,3 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 125 mg/kg	Neurotoxicité
	Employés	inhalation	Systémique, à court terme; 442 mg/m3	Neurotoxicité
	Employés	inhalation	Systémique, à long terme; 221 mg/m3	Neurotoxicité
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 212 mg/kg	Neurotoxicité
	Population générale	inhalation	Systémique, à long terme; 65,3 mg/m3	Neurotoxicité
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 12,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	Locale, court terme; 442 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Population générale	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Employés	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
isobutanol	Population générale	inhalation	Locale, long terme; 55 mg/m3	
	Employés	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Employés	inhalation	Locale, long terme; 310 mg/m3	
	Population générale	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
méthanol	Employés	Cutané	Systémique, à court terme; 20 mg/kg	Toxicité aiguë
	Population générale	inhalation	Locale, court terme; 26 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	inhalation	Systémique, à court terme; 26 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë
	Population générale	Cutané	Systémique, à court terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë
	Employés	inhalation	Systémique, à court terme; 130 mg/m3	Toxicité aiguë
	Employés	inhalation	Locale, court terme; 130 mg/m3	Toxicité aiguë



**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**

	Employés	inhalation	Systémique, à long terme; 130 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	inhalation	Locale, long terme; 26 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë
	Employés	inhalation	Locale, long terme; 130 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	inhalation	Systémique, à long terme; 26 mg/m3	Toxicité aiguë
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 20 mg/kg	Toxicité aiguë
	Population générale	Oral	Systémique, à court terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë

propylidyntriméthanol	Population générale	inhalation	Systémique, à long terme; 0,58 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	Systémique, à long terme; 3,3 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 0,34 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 0,34 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 0,94 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié

octaméthylcyclotétrasiloxane	Population générale	inhalation	Systémique, à long terme; 13 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	Systémique, à long terme; 73 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	Locale, long terme; 73 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	inhalation	Locale, long terme; 13 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 3,7 mg/kg	Toxicité à doses répétées

**Valeurs de PNEC**

Remarques: Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
xylène, mélange d'isomères	Station d'épuration	6,58 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,327 mg/l	
	Terre	2,31 mg/kg	
	Sédiments (eau de mer)	12,46 mg/kg	
	Sédiments (eau douce)	12,46 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,327 mg/l	

isobutanol	Terre	0,076 mg/kg	
	Sédiments (eau de mer)	0,156 mg/kg	
	Sédiments (eau douce)	1,56 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,4 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,04 mg/l	
	Station d'épuration	10 mg/l	

méthanol	Station d'épuration	100 mg/l	
	Sédiments (eau douce)	77 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	20,8 mg/l	
	Sédiments (eau de mer)	7,7 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	2,08 mg/l	
	Terre	100 mg/kg	

octaméthylcyclotétrasiloxane	Prédateur	41 mg/kg	Oral
------------------------------	-----------	----------	------

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**

	Terre	0,54 mg/kg	
	Station d'épuration	10 mg/l	
	Sédiments (eau douce)	3 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	1,5 µg/l	
	Sédiments (eau de mer)	0,3 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,15 µg/l	

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles Techniques Appropriés:** Aucune information disponible.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage:** Lunettes de sécurité à protection intégrale

**Protection des Mains:** Informations supplémentaires: Utiliser des gants de protection répondant aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en découle., Les données spécifiques aux postes de travail doivent être prises en considération séparément.  
 Matière: Caoutchouc fluoré  
 Temps de pénétration: 480 min  
 Épaisseur du gant: 0,4 mm

**Protection de la peau et du corps:** vêtement de protection

**Protection respiratoire:** S'il y a dégagement de vapeurs/aérosols : Un appareil de filtration, un filtre combiné A-P2 peuvent être utilisés à court terme.

**Mesures d'hygiène:** Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Contrôles environnementaux:** Les dispositions de la protection de l'environnement relatives à la limitation et à la surveillance de l'exposition de l'environnement sont à observer.

**RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**Aspect**

<b>État:</b>	liquide
<b>Forme:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	Incolore
<b>Odeur:</b>	de Xylène
<b>Seuil olfactif:</b>	non mesuré
<b>Point de congélation:</b>	non mesuré
<b>Point d'ébullition:</b>	non mesuré
<b>Inflammabilité:</b>	non mesuré
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'explosivité - supérieure (%) :</b>	non mesuré
<b>Limites d'explosivité - inférieure (%) :</b>	non mesuré
<b>Point d'éclair:</b>	30 °C (DIN EN ISO 2719)

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**

<b>Température d'auto-inflammation:</b>	non mesuré
<b>Température de décomposition:</b>	non mesuré
<b>pH:</b>	Non applicable
<b>Viscosité</b>	
<b>Viscosité, dynamique:</b>	Approximatif 3.000 mPa.s (25 °C, DIN 53019)
<b>Viscosité, cinématique:</b>	Approximatif 2679 mm <sup>2</sup> /s (25 °C, calculé)
<b>Durée d'écoulement:</b>	Aucune information disponible.
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble
<b>Solubilité (autre):</b>	non mesuré
<b>Taux de dissolution:</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	non mesuré
<b>Stabilité de la dispersion:</b>	Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	non mesuré
<b>Densité relative:</b>	non mesuré
<b>Densité:</b>	1,12 gcm <sup>3</sup> (25 °C) (DIN 51757)
<b>Densité apparente:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	non mesuré

**9.2 Autres informations**

<b>Propriétés explosives:</b>	non mesuré
<b>Propriétés comburantes:</b>	Non comburant
<b>Température minimale d'ignition:</b>	non mesuré
<b>Corrosion des métaux:</b>	Non corrosif pour les métaux.
<b>Taux d'évaporation:</b>	non mesuré

**RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité:</b>	voir point "Possibilité de réactions dangereuses".
<b>10.2 Stabilité chimique:</b>	Le produit est stable sous des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses:</b>	Selon les conditions d'utilisation spécifiques, du méthanol risque de se former lors de l'hydrolyse.
<b>10.4 Conditions à éviter:</b>	Flammes ouvertes, étincelles ou fort apport de chaleur
<b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Comburants.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	En présence d'air et à des températures > 150°C, de faibles quantités de formaldéhyde risquent de se former. Des essais ont montré qu'à des températures d'env. 180°C et plus il y avait dégagement de petites quantités de benzène.

**RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables**

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**

---

<b>Inhalation:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Contact oculaire:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Ingestion:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

**Toxicité aiguë (répertoire toutes les voies d'exposition possibles)****Ingestion**

<b>Produit:</b>	DL 50 (ETAmél): 2.204 mg/kg
<b>Composants:</b>	
xylène, mélange d'isomères	DL 50 (Rat, mâle) : 3.523 mg/kg DL 50 (Rat, femelle) : > 4.000 mg/kg
isobutanol	DL 50 (Rat, mâle) : > 2.830 mg/kg littérature DL 50 (Rat, femelle) : 3.350 mg/kg littérature
méthanol	DL 50 (Rat) : 100 mg/kg
propylidynetriméthanol	DL 50 (Rat, mâle) : 14.700 mg/kg
octaméthylcyclotétrasiloxane	DL 50 (Rat, mâle) : > 5.000 mg/kg

**Contact avec la peau**

<b>Produit:</b>	DL 50 (ETAmél): > 5.000 mg/kg
<b>Composants:</b>	
xylène, mélange d'isomères	DL 50 (Lapin) : > 4.200 mg/kg DL 50 (Estimation de la toxicité aiguë) : 1.100 mg/kg EU-CLP selon le décret (CE) no. 1272/2008, Annexe VI
isobutanol	DL 50 (Lapin, femelle) : 2.460 mg/kg littérature DL 50 (Lapin, mâle) : > 2.000 mg/kg littérature
méthanol	DL 50 (Rat) : 300 mg/kg
propylidynetriméthanol	DL 50 (Lapin) : > 10.000 mg/kg
octaméthylcyclotétrasiloxane	DL 50 (Rat, Féminin, Masculin) : > 5.000 mg/kg

**Inhalation**

<b>Produit:</b>	CL 50 (ETAmél, 4 h): > 40 mg/l Vapeur
<b>Composants:</b>	
xylène, mélange d'isomères	CL 50 (Estimation de la toxicité aiguë, 4 h): 11 mg/l Vapeur, EU-CLP selon le décret (CE) no. 1272/2008, Annexe VI Poussières, brouillards et émanations
isobutanol	Absence de classement, Vapeur Aucune information disponible., Poussières, brouillards et émanations
méthanol	CL 50 (Rat, 4 h): 3 mg/l Vapeur Non applicable, Poussières, brouillards et émanations
propylidynetriméthanol	Vapeur, Aucune information disponible. Poussières, brouillards et émanations, Aucune information disponible.

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**


---

octaméthylcyclotétrasiloxane CL 50 (Rat, Féminin, Masculin, 4 h): 36 mg/l Vapeur  
 Poussières, brouillards et émanations, Aucune information disponible.

**Toxicité à dose répétée**

**Produit:** Aucune information disponible.  
**Composants:**  
 xylène, mélange d'isomères Aucune information disponible.  
 isobutanol Aucune information disponible.  
 méthanol Aucune information disponible.  
 propylidynétriméthanol Aucune information disponible.  
 octaméthylcyclotétrasiloxane NOAEC (Rat(Féminin, Masculin), Inhalation(Vapeur) , 5 jours/semaine, 6 heures/jour): 1,8 mg/l Toxicité subchronique  
 LOAEC (Rat(Féminin, Masculin), Inhalation(Vapeur) , 5 jours/semaine, 6 heures/jour): 8,5 mg/l chronique  
 NOAEC (Rat(Féminin, Masculin), Inhalation(Vapeur) , 5 jours/semaine, 6 heures/jour): 0,36 mg/l Toxicité subaiguë

**Corrosion ou Irritation de la Peau**

**Produit:** Aucune information disponible.  
**Composants:**  
 xylène, mélange d'isomères (Lapin): Effet irritant.  
 isobutanol Effet irritant. , EU-CLP selon le décret (CE) no. 1272/2008, Annexe VI  
 méthanol littérature (Lapin): Non irritant  
 propylidynétriméthanol (Lapin): Non irritant  
 octaméthylcyclotétrasiloxane OECD 404 (Lapin): Non irritant

**Blessure ou Irritation Grave des Yeux**

**Produit:** Aucune information disponible.  
**Composants:**  
 xylène, mélange d'isomères (Lapin): Effet irritant.  
 isobutanol OECD 405 (Lapin, 24 h): Risque de lésions oculaires graves. , littérature  
 méthanol (Lapin): Non irritant  
 propylidynétriméthanol (Lapin): Non irritant  
 octaméthylcyclotétrasiloxane OECD 405 (Lapin): Non irritant

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**

**Produit:** Aucune information disponible.  
**Composants:**  
 xylène, mélange d'isomères test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429 (Souris): N'est pas un sensibilisateur cutané.  
 isobutanol Test de sensibilisation, QSAR: N'est pas un sensibilisateur cutané.  
 méthanol Test de Maximalisation, OCDE 406 (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur cutané.  
 propylidynétriméthanol test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429 (Souris): N'est pas un sensibilisateur cutané.  
 octaméthylcyclotétrasiloxane Magnusson et Kligman., OCDE 406 (Lapin): N'est pas un sensibilisateur cutané.  
 Test de sensibilisation (Humain): N'est pas un sensibilisateur cutané.  
 Test de Maximalisation, OCDE 406 (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur cutané.

**Cancérogénicité**

**Produit:** Aucune information disponible.  
**Composants:**

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**


---

xylène, mélange d'isomères	Aucune information disponible.
isobutanol	Aucune information disponible.
méthanol	Non classé
propylidynetriméthanol	Aucune information disponible.
octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.

**Mutagenicité des Cellules Germinales**

Aucune information disponible.

**In vitro**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

xylène, mélange d'isomères	Aberration chromosomique: négatif essais d'échange de chromatides sœurs: négatif
isobutanol	Aucune information disponible.
méthanol	Test de Ames (OCDE 471): négatif Test de mutation du gène (OECD 476): négatif Test du micronoyau: négatif
propylidynetriméthanol	Test de Ames (OCDE 471): négatif Aberration chromosomique (OCDE 473): négatif Test de mutation du gène (OECD 476): négatif
octaméthylcyclotétrasiloxane	Test de Ames (OCDE 471): négatif Aberration chromosomique (OCDE 473): négatif Test de mutation du gène (OECD 476): négatif

**In vivo**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

xylène, mélange d'isomères	essai de létalité dominante (OECD 478) Contact avec la peau (Souris, mâle): négatif essai de létalité dominante (OECD 478) Intrapéritonéale (Souris, mâle): négatif
isobutanol	Aucune information disponible.
méthanol	Test du micronoyau (OECD 474) Intrapéritonéale (Souris, Féminin, Masculin): négatif Aberration chromosomique Intrapéritonéale (Souris, Féminin, Masculin): négatif
propylidynetriméthanol	Aucune information disponible.
octaméthylcyclotétrasiloxane	Test du micronoyau (OECD 474) Inhalation – vapeurs (Rat): négatif Aberration chromosomique (OECD 478) Oral (Rat): négatif Aberration chromosomique (OECD 475) Inhalation – vapeurs (Rat, Féminin, Masculin): négatif

**Toxicité pour la reproduction**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

xylène, mélange d'isomères	Aucune information disponible.
isobutanol	Aucune information disponible.
méthanol	Non classé
propylidynetriméthanol	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
octaméthylcyclotétrasiloxane	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**


---

xylène, mélange d'isomères	Inhalation – vapeurs: Appareil respiratoire - Catégorie 3 – Irritation des voies respiratoires
isobutanol	Inhalation – vapeurs: Appareil respiratoire - Catégorie 3 – Irritation des voies respiratoires
méthanol	Inhalation – vapeurs: Système nerveux central. - Catégorie 3 – Effets somnifères
propylidynetriméthanol	Contact avec la peau Ingestion Inhalation – vapeurs: nerfs optiques, Système nerveux central. - Catégorie 1 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
xylène, mélange d'isomères	Ingestion Inhalation – vapeurs: Foie - Catégorie 2 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
isobutanol	Aucune information disponible.
méthanol	Non classé
propylidynetriméthanol	Aucune information disponible.
octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.

**Risque d'Aspiration**

<b>Produit:</b>	Non classé
<b>Composants:</b>	
xylène, mélange d'isomères	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
isobutanol	Non classé
méthanol	Non classé
propylidynetriméthanol	Non applicable
octaméthylcyclotétrasiloxane	Non classé

**11.2 Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

<b>Produit:</b>	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;
<b>Composants:</b>	
xylène, mélange d'isomères	Aucune information disponible.
isobutanol	Aucune information disponible.
méthanol	Aucune information disponible.
propylidynetriméthanol	Aucune information disponible.
octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.

**Autres dangers**

<b>Produit:</b>	Les propriétés représentant un risque pour la santé de ce produit ont été calculées selon le décret (CE) n° 1272/2008. Voir sous point 2 "Identification des dangers".;
-----------------	---

Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X

**RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**
**12.1 Toxicité:**
**Risques aigus pour l'environnement aquatique:**
**Poisson**
**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

xylène, mélange d'isomères	CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 2,6 mg/l
isobutanol	CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 1.430 mg/l littérature
méthanol	CL 50 (Perche-soleil bleue, 96 h): 15.400 mg/l littérature
propylidynetriméthanol	CL 50 (Alburnus alburnus, 96 h): > 1.000 mg/l CL 50 (Oryzias latipes, 96 h): > 1.000 mg/l
octaméthylcyclotétrasiloxane	CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): > 22 µg/l NOEC (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 22 µg/l

**Invertébrés Aquatiques**
**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

xylène, mélange d'isomères	CE50 (Daphnia magna, 24 h): 1 mg/l
isobutanol	CE50 (Daphnia pulex, 48 h): 1.100 mg/l littérature
méthanol	CE50 (Daphnia magna, 96 h): 18.260 mg/l littérature
propylidynetriméthanol	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 13.000 mg/l
octaméthylcyclotétrasiloxane	NOEC (Daphnia magna, 48 h): 15 µg/l CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 15 µg/l

**Toxicité pour les plantes aquatiques**
**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

xylène, mélange d'isomères	CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): 4,36 mg/l (OCDE 201) taux de croissance CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): 2,2 mg/l (OCDE 201) Biomasse
isobutanol	CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): 632 mg/l (OCDE 201) littérature CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): 1.799 mg/l (OCDE 201)
méthanol	CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte), 96 h): Approximatif 22.000 mg/l (OCDE 201) littérature
propylidynetriméthanol	CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): > 1.000 mg/l
octaméthylcyclotétrasiloxane	CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 22 µg/l (US-EPA-méthode) CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 22 µg/l (US-EPA-méthode)

**Toxicité pour les microorganismes**
**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

xylène, mélange d'isomères	NOEC (boue activée, 3 h): 157 mg/l (OECD 209)
----------------------------	---



**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**


---

isobutanol	Aucune information disponible.
méthanol	CE50 (boue activée, 3 h): > 1.000 mg/l (OECD 209) littérature
propylidynetriméthanol	CE50 (boue activée, 3 h): > 1.000 mg/l
octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.

**Risques chroniques pour l'environnement aquatique:**
**Poisson**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
xylène, mélange d'isomères	NOEC (Oncorhynchus mykiss, 56 jr): > 1,3 mg/l
isobutanol	NOEC (Oncorhynchus mykiss, 56 jr): > 1,3 mg/l
méthanol	Aucune information disponible.
propylidynetriméthanol	Aucune information disponible.
octaméthylcyclotétrasiloxane	NOEC (Oncorhynchus mykiss, 93 jr): 4,4 µg/l (US-EPA-méthode)

**Invertébrés Aquatiques**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
xylène, mélange d'isomères	NOEC (Ceriodaphnia dubia, 7 jr): 1,17 mg/l (US-EPA-méthode)
	NOEC (Ceriodaphnia dubia, 7 jr): 0,96 mg/l (US-EPA-méthode)
	EL50 (Daphnia magna, 21 jr): 2,9 mg/l (OECD 211)
	CE 10 (Daphnia magna, 21 jr): 1,91 mg/l (OECD 211)
	NOEC (Daphnia magna, 21 jr): 1,57 mg/l (OECD 211)
isobutanol	NOEC (Daphnia magna, 21 jr): 20 mg/l
méthanol	Aucune information disponible.
propylidynetriméthanol	NOEC (Daphnia magna, 21 jr): 1.000 mg/l
octaméthylcyclotétrasiloxane	NOEC (Daphnia magna, 21 jr): 15 µg/l (EPA OTS 797.1330)
	Concentration minimale avec effet observé (Daphnia magna, 21 jr): 15 µg/l (EPA OTS 797.1330)
	CE50 (Daphnia magna, 21 jr): > 15 µg/l (EPA OTS 797.1330)

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
xylène, mélange d'isomères	NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): 1,3 mg/l (OCDE 201) taux de croissance
	NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): 0,44 mg/l (OCDE 201) Biomasse
isobutanol	NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): 53 mg/l (OCDE 201) littérature
méthanol	Aucune information disponible.
propylidynetriméthanol	Aucune information disponible.
octaméthylcyclotétrasiloxane	NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): < 22 µg/l (US-EPA-méthode)

**Toxicité pour les microorganismes**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
xylène, mélange d'isomères	NOEC (boue activée, 3 h): 157 mg/l (OECD 209)
isobutanol	Aucune information disponible.
méthanol	CE50 (boue activée, 3 h): > 1.000 mg/l (OECD 209) littérature
propylidynetriméthanol	CE50 (boue activée, 3 h): > 1.000 mg/l
octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**


---

**12.2 Persistance et dégradabilité**
**Biodégradation**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
xylène, mélange d'isomères	98 % (28 jr, OECD 301 F) Ce produit est facilement biodégradable., aérobique
isobutanol	70 - 80 % (28 jr, OECD 301 D) Ce produit est facilement biodégradable., aérobique
méthanol	98 % (28 jr, (DOC; modif. OECD screening test / OECD 301 E)) Examen interne Ce produit est facilement biodégradable., aérobique
propylidynetriméthanol	6 % (28 jr, OECD 301 E) Le produit n'est pas biodégradable. 100 % (28 jr, OECD 302 B) Intrinsèquement biodégradable, aérobique
octaméthylcyclotétrasiloxane	3,7 % (28 jr, OECD 310) Le produit n'est pas biodégradable., aérobique

**Rapport DBO/DCO**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
xylène, mélange d'isomères	Aucune information disponible.
isobutanol	Aucune information disponible.
méthanol	Aucune information disponible.
propylidynetriméthanol	Aucune information disponible.
octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**
**Facteur de Bioconcentration (BCF)**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
xylène, mélange d'isomères	Aucune information disponible.
isobutanol	Aucune information disponible.
méthanol	Leuciscus idus(Ide), Facteur de Bioconcentration (BCF): < 10 (Mesurée) Aucune bio-accumulation significative.
propylidynetriméthanol	Facteur de Bioconcentration (BCF): 17 Aucune bio-accumulation significative. Cyprinus carpio (Carpe), Facteur de Bioconcentration (BCF): 6,3 (OECD 305) Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.
octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)**

<b>Produit:</b>	Log Kow: non mesuré
<b>Composants:</b>	
xylène, mélange d'isomères	Log Kow: 3,16 20 °C
isobutanol	Log Kow: 1 25 °C (HPLC-Méthode) littérature
méthanol	Log Kow: -0,77
propylidynetriméthanol	Log Kow: -0,47 26 °C (OECD 107)
octaméthylcyclotétrasiloxane	Log Kow: 6,488 25,1 °C (OECD 123)

**12.4 Mobilité dans le sol:**

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**

<b>Produit</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
xylène, mélange d'isomères	Aucune information disponible.
isobutanol	Aucune information disponible.
méthanol	terre - Log Koc: 1 (calculé) On ne s'attend pas à une absorption par le sol.
propylidynetriméthanol	Aucune information disponible.
octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

<b>Produit</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
xylène, mélange d'isomères	Substance VPVB non classée Substance PBT non classée
isobutanol	Substance VPVB non classée, Substance PBT non classée
méthanol	Substance VPVB non classée, Substance PBT non classée
propylidynetriméthanol	Substance VPVB non classée Substance PBT non classée
octaméthylcyclotétrasiloxane	vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable. PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:**

<b>Produit:</b>	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
<b>Composants:</b>	
xylène, mélange d'isomères	Aucune information disponible.
isobutanol	Aucune information disponible.
méthanol	Aucune information disponible.
propylidynetriméthanol	Aucune information disponible.
octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.

**12.7 Autres effets néfastes:****Autres dangers**

<b>Produit:</b>	Le produit est classé comme étant sensiblement dangereux pour l'eau (selon l'ordonnance allemande AwSV). Ne pas laisser s'écouler dans le sol, les eaux ou les égouts. Based on expert judgement and on experimental data within an analogue approach, the maximum estimated aqueous concentration of typical impurities of siloxane polymers, migrating into water is below their established no-effect threshold value for aquatic organisms.
-----------------	---

**RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

<b>Informations générales:</b>	Aucune information disponible.
--------------------------------	--------------------------------

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**

---

<b>Méthodes d'élimination:</b>	compte tenu de la réglementation locale en vigueur, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée
<b>Emballages Contaminés:</b>	Pour le réconditionnement ou l'élimination des emballages vides et contaminés, les preneurs doivent être informés des risques possibles.

**RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport****14.1 ONU/N° d'identification**

<b>ADN</b>	:	UN 1866
<b>ADR</b>	:	UN 1866
<b>RID</b>	:	UN 1866
<b>IMDG</b>	:	UN 1866
<b>IATA</b>	:	UN 1866

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>ADN</b>	:	RÉSINE EN SOLUTION
<b>ADR</b>	:	RÉSINE EN SOLUTION
<b>RID</b>	:	RÉSINE EN SOLUTION
<b>IMDG</b>	:	RESIN SOLUTION
<b>IATA</b>	:	Resin solution

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

<b>ADN</b>	:	3
<b>ADR</b>	:	3
<b>RID</b>	:	3
<b>IMDG</b>	:	3
<b>IATA</b>	:	3

**14.4 Groupe d'emballage**

<b>ADN</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Étiquettes	:	3
<b>ADR</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	30
Étiquettes	:	3
Code de restriction en tunnels	:	(D/E)
<b>RID</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du	:	30

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**

---

danger  
Étiquettes : 3**IMDG**Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-E  
Remarques : Stowage category A**IATA (Uniquement par avion cargo)**Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instruction d'emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3**IATA (Aéronefs de transport de passagers et de marchandises)**Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355  
Instruction d'emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3**14.5 Dangers pour l'environnement****ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

**ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

**RID**

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

Polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:****Règlements UE**

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le

Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X

**marché et d'utilisation:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration	L'emballage doit être étiqueté de façon visible, lisible et indélébile comme suit :
méthanol	67-56-1		aucune
octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2		aucune

**UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:**

Classification	Exigence relative au seuil bas	Exigence relative au seuil haut
P5c. Liquides inflammables	5.000 t	50.000 t

**Réglementations nationales**
**INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles**

 classé: 4 bis  
 84  
 66

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune appréciation de la sécurité de la substance n'a été effectuée pour ce produit.

**RUBRIQUE 16 — Autres informations**
**Abréviations et acronymes:**

**ADR** - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; **ADN** - Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales; **AGW** - Occupational exposure limit; **ASTM** - Société américaine de contrôle de matériaux; **AwSV** - Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water; **BSB** - Biochemical oxygen demand; **c.c.** - récipient fermé; **CAS** - Société d'attribution de numéros CAS; **CESIO** - Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires; **CSB** - Chemical oxygen demand; **DMEL** - Niveau effet minimal dérivé; **DNEL** - Niveau effet zéro dérivé; **EbC50** - median concentration in terms of reduction of growth; **EC** - Effective concentration; **EINECS** - Inventaire européen sur les produits chimiques; **EN** - European norm; **ErC50** - median concentration in terms of reduction of growth rate; **GGVSEB** - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale; **GGVSee** - Décret sur les matières dangereuses mer; **GLP** - Bonne pratique de laboratoire; **GMO** - Organisme modifié par voie génétique; **IATA** - Association internationale de transport par avion; **ICAO** - Organisation internationale d'aviation civile; **IMDG** - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau; **ISO** - Organisation internationale de normalisation; **LD/LC** - lethal dosis/concentration; **LOAEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.; **LOEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences; **M-Factor** - multiplying factor; **NOAEL** - Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.; **NOEC** - Concentration sans effet pouvant être observé; **NOEL** - Dose sans effet pouvant être observé; **o.c.** - récipient ouvert; **OECD** - Organisation pour la coopération et le développement économiques; **OEL** - Valeurs limites d'air au poste de travail; **PBT** - Persistant, bio-accumulatif, toxique; **PNEC** - Concentration

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**

prévues dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.; **REACH** - Enregistrement REACH; **RID** - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail; **SVHC** - Substances liées à des craintes particulières; **TA** - Instruction technique; **TRGS** - Règles techniques pour les matières dangereuses; **vPvB** - très persistant, très bio-accumulable; **WGK** - Classe de contamination de l'eau

**Notes:**

xylène, mélange d'isomères	Note C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
----------------------------	--------	---

**Principales références de la littérature et sources de données:** Aucune information disponible.

**Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Liquides inflammables, Catégorie 3	D'après les données d'essais
Irritation cutanée, Catégorie 2	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	D'après les données d'essais
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible-Expositions répétées, Catégorie 2	D'après les données d'essais

**Texte des mentions H dans les sections 2 et 3**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Nom du produit: SILIKOPHEN® P 80/X**

---

- Informations de formation:** Les spécifications légales nationales pour l'instruction des salariés sont à observer.
- Informations de révision** Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
- Avis de non-responsabilité:** Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.